



## Guide de préparation aux urgences à la ferme

Ces dernières années, le Yukon a connu des inondations, des feux de forêt, des glissements de terrain et des tremblements de terre. Ces événements peuvent causer des dommages considérables. Votre ferme est-elle prête à faire face à une telle situation d'urgence?

Il peut être utile d'avoir un plan d'urgence pour savoir quoi faire en cas d'événement inattendu (incendie, feu de forêt, inondation, conditions météorologiques extrêmes), mais aussi au cas où surviendrait une pénurie d'aliments, une panne de service public ou un accident de transport, si la personne responsable des soins des animaux tombait gravement malade ou décédait.

Grâce à une bonne préparation, vous pouvez :

- prévenir certaines situations d'urgence;
- rationaliser votre intervention en cas de catastrophe;
- atténuer les effets d'un incident inattendu sur la santé humaine, la santé et le bien-être du bétail et les pertes matérielles et économiques;
- orienter le personnel d'urgence déployé sur votre propriété pour qu'il puisse réagir rapidement et efficacement.

Ce guide vise à aider les producteurs d'animaux d'élevage à évaluer les risques sur leur ferme, à préparer leur propriété, à élaborer un plan d'intervention et à établir des contacts avec des personnes capables de les aider en cas d'urgence ou de catastrophe. Passez en revue les listes de contrôle ci-dessous. Elles vous aideront à réfléchir aux types de désastres ou d'urgences susceptibles d'avoir des répercussions sur votre propriété et sur vos activités agricoles. Vous saurez également par où commencer pour mettre en œuvre des stratégies et des mesures de prévention pour garantir votre sécurité et celle de vos animaux.

### Étape 1 : Évaluer les risques

Quels sont les dangers les plus susceptibles de se produire et d'avoir des répercussions sur votre ferme? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Feu de forêt               | <input type="checkbox"/> Feu de bâtiment   |
| <input type="checkbox"/> Inondation                 | <input type="checkbox"/> Effondrement de bâtiment ou de structure  |
| <input type="checkbox"/> Tremblement de terre       | <input type="checkbox"/> Éclosion de maladie animale   |
| <input type="checkbox"/> Forte tempête de vent      | <input type="checkbox"/> Maladie ou blessure du propriétaire ou de la personne responsable des soins des animaux |
| <input type="checkbox"/> Forte tempête de pluie     | <input type="checkbox"/> Autre _____   |
| <input type="checkbox"/> Tempête hivernale/blizzard |  |

## Étape 2 : Se préparer

Passez en revue la liste ci-dessous et appliquez les mesures suggérées pour contribuer à prévenir les situations d'urgence et atténuer les répercussions des catastrophes.

### a. Propriétaire

- △ J'ai fait un plan de préparation aux situations d'urgence. J'ai accès à des copies numériques et physiques de ce plan. J'en ai également remis une copie, où figurent les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (signataire autorisé), au service des incendies local.
- △ J'ai des copies numériques et physiques de mes documents personnels importants (ordonnances de médicaments, allergies, données bancaires, numéro d'assurance) au cas où je devrais évacuer.

### b. Préparation selon les saisons À l'automne :

- △ Mettez à jour la vaccination de vos animaux.
- △ Testez l'humidité et la température du foin pour garantir sa qualité.
- △ Tondez votre pelouse et ne laissez pas de débris (y compris de la paille ou du foin que vous stockez ou du fumier) à proximité d'un bâtiment afin d'éviter les feux spontanés et l'auto-inflammation.
- △ Assurez-vous que les stocks de litière et de nourriture sont suffisants pour la saison sans croissance.
- △ Évitez de stocker de la nourriture pour le bétail (foin) et de la litière (paille, copeaux) dans des zones inondables au printemps.

### En hiver :

- △ Vérifiez que tous les chauffe-eau et abreuvoirs automatiques fonctionnent.
- △ Surveillez l'accumulation de neige sur les toits pour prévenir leur effondrement.
- △ Veillez à ce que les animaux aient un accès adéquat à de l'eau, à de la litière et à un endroit protégé du vent.
- △ Inspectez toutes les sources de chaleur et le câblage pour vous assurer qu'il n'y a pas de dommage.
- △ Évitez de stocker de la nourriture pour le bétail (foin) et de la litière (paille, copeaux) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments et installations qui abritent des bêtes pour prévenir les feux spontanés ou l'auto-inflammation. Cela concerne aussi les tas de fumier.
- △ Limitez les inondations printanières en n'entassant pas la neige dans des endroits privilégiés pour le bétail comme des pâturages d'hiver ou des enclos non occupés.
- △ Entassez la neige dans des zones capables de résister à la fonte de grandes quantités de neige et au risque d'inondation, comme une pente menant à un fossé, à une mare, à un étang-réservoir, etc.

### **Au printemps :**

- △ Vérifiez que les clôtures n'ont pas été endommagées par l'hiver avant de libérer les animaux.
- △ Vérifiez que les bâtiments n'ont pas été endommagés par l'hiver (câblage et prises de courant inclus).
- △ Surveillez les niveaux d'eau autour de votre propriété.
- △ Vérifiez qu'il n'y a pas de moisissure dans vos sources de nourriture.
- △ Mettez à jour la vaccination de vos animaux.
- △ Nettoyez les enclos, les étables, les stalles, etc.
- △ Tondez votre pelouse et ne laissez pas de débris (y compris de la paille ou du foin que vous stockez ou du fumier) à proximité d'un bâtiment afin d'éviter les feux spontanés et l'auto-inflammation.

### **En été :**

- △ Vérifiez que vos installations et vos bâtiments sont bien ventilés pour éviter tout stress thermique.
- △ Surveillez les niveaux d'eau autour de votre propriété et vérifiez la présence éventuelle de toxines dans les eaux stagnantes.
- △ Entretenez régulièrement votre équipement agricole pour éviter les feux sur site.
- △ Assurez-vous que vos animaux ont un accès adéquat à de l'ombre et à de l'eau pour atténuer le stress thermique.
- △ Tondez votre pelouse et ne laissez pas de débris (y compris de la paille ou du foin que vous stockez ou du fumier) à proximité d'un bâtiment afin d'éviter les feux spontanés et l'auto-inflammation.
- △ Limitez les activités de brûlage aux jours où il n'y a pas de vent.

### **c. Préparation selon la situation**

#### **Feu de forêt :**

- △ Créez une zone coupe-feu autour de votre propriété ou autour des principaux bâtiments.
- △ Éloignez les matières combustibles d'une zone de danger d'incendie pour créer un coupe-feu et éviter les risques de propagation (ex. déplacez les balles de foin plus loin dans le pâturage, à distance de la limite des arbres).
- △ Installez un système d'irrigation pour les structures situées sur la propriété.

#### **Inondation :**

- △ Créez des digues, des barrières, des fossés et des canaux d'irrigation pour détourner l'eau des principaux bâtiments et du bétail.

- △ Désignez une zone d'écoulement vers laquelle vous dirigerez les eaux de fonte et de pluie.
- △ Stockez ou déplacez la nourriture, les produits chimiques, les combustibles, la machinerie et tout autre équipement électrique en hauteur ou en dehors du site.
- △ Fixez solidement tout élément ou toute structure qu'il est impossible de déplacer.
- △ Déplacez les animaux vers la zone la plus en hauteur et veillez à ce qu'ils aient un accès adéquat à de la nourriture et à de l'eau.

#### **Tremblement de terre :**

- △ Sécurisez les bâtiments et les réservoirs d'eau pour garantir leur solidité et leur stabilité et les empêcher de tomber.
- △ Assurez-vous que les matériaux dangereux comme les produits chimiques, les engrais ou les outils pointus sont stockés de façon à ne causer aucun dommage aux bêtes ou aux humains en cas de chute.

#### **Forte tempête de vent ou de pluie :**

- △ Retirez les arbres morts ou en mauvaise santé de votre propriété.
- △ Veillez au bon entretien des toits et des bâtiments.
- △ Assurez-vous que le bétail dispose d'un abri et que les bâtiments sont renforcés et sécurisés pour éviter leur effondrement durant une tempête.
- △ Assurez-vous que les animaux ont suffisamment de litière et de nourriture pour 24 heures dans le cas où une tempête vous empêcherait de réaliser certaines tâches.

#### **Tempête hivernale/blizzard :**

- △ Assurez-vous que les animaux ont accès à un abri ou à un endroit protégé du vent.
- △ Veillez à ce que les chauffe-eau et les abreuvoirs automatiques soient en bon état.
- △ Assurez-vous que les animaux ont suffisamment de litière et de nourriture pour 24 heures dans le cas où une tempête vous empêcherait de réaliser certaines tâches.

#### **Feu de bâtiment :**

- △ Évitez ou interdisez de fumer dans les bâtiments agricoles. Prévoyez un seau de graviers ou d'eau pour les mégots de cigarettes.
- △ Nettoyez tous les débris autour des bâtiments.
- △ Inspectez régulièrement les prises électriques.
- △ Installez des systèmes de chauffage dans les bâtiments agricoles de sorte que la litière ne risque pas de prendre feu et que le bétail ne puisse pas accéder à la source de chaleur.
- △ Mettez à disposition des extincteurs à poudre ABC dans tous les bâtiments.

#### **Effondrement de bâtiment ou de structure :**

- △ Entretenez les bâtiments et effectuez les réparations nécessaires pour éviter leur effondrement.
- △ Déplacez le bétail et les autres matériaux ou équipements si un bâtiment est instable.
- △ Détruisez les bâtiments jugés dangereux ou non fiables.

#### **Éclosion d'une maladie animale :**

- △ Si vous devez abattre des animaux, assurez-vous que vous avez les moyens de le faire.
- △ Ayez un protocole en place pour garantir une désinfection adéquate.
- △ Réservez des enclos d'isolement pour les bêtes malades.
- △ Intégrez des mesures de biosécurité à vos activités agricoles pour empêcher la propagation de la maladie.
- △ Veillez à ce que la vaccination des animaux soit à jour.

#### **Maladie ou blessure du propriétaire ou de la personne responsable des soins des animaux :**

- △ J'ai désigné une personne signataire autorisée, capable de prendre des décisions concernant mon entreprise agricole si je deviens inapte ou si je suis indisponible.
- △ Mon personnel est formé et capable d'assurer le travail quotidien en mon absence.
- △ J'ai suffisamment de nourriture d'avance au cas où je tombe malade ou me blesse.
- △ Des membres de mon personnel ou de ma famille et moi-même sommes formés au secourisme et à la RCR.

### **Étape 3 : Se renseigner sur les options**

Une urgence ou une catastrophe peut frapper à proximité et menacer vos activités agricoles et votre propriété. Passez en revue les options suivantes et envisagez de faire un plan et d'apporter des améliorations à votre ferme pour mieux vous préparer à ce type de situations. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Elle vise à donner des idées quant à la façon dont vous pouvez agir si une situation d'urgence menace dangereusement vos animaux et votre propriété.

#### **Option 1 : Laisser les animaux sur le site**

Je peux mettre tous mes animaux à l'abri dans des bâtiments qui procurent une protection suffisante.

J'ai d'autres structures en place pour protéger mes animaux des dangers.

J'ai suffisamment de nourriture, d'eau et de litière pour mes animaux pour au moins 72 heures.

#### **Option 2 : Déplacer les animaux dans un autre endroit de la propriété**

J'ai un endroit sur ma propriété où les animaux seront protégés du danger (ex. un terrain en hauteur en cas d'inondation).

Décrivez en détail l'autre endroit de votre propriété :

---

---

---

J'ai suffisamment d'aide (disponible à court préavis) pour regrouper et déplacer mes animaux dans cet endroit rapidement.

Cet autre site dispose d'un accès à de la nourriture, à de l'eau et à beaucoup d'espace pour mes bêtes. J'ai suffisamment de nourriture, d'eau et de litière pour mes animaux pour au moins 72 heures.

J'ai des panneaux ou des clôtures temporaires pour fabriquer des enclos, des abreuvoirs et des seaux que je peux utiliser sur l'autre site.

### **Option 3 : Relocaliser les animaux en dehors du site**

J'ai repéré un lieu en dehors de ma ferme et j'ai pris les dispositions nécessaires pour que mes animaux y soient évacués en cas de situation d'urgence. Le site d'évacuation est dans un autre lieu et ne serait pas touché par un événement d'urgence qui me forcerait à quitter ma propriété.

J'ai les moyens de transporter mes animaux dans cet endroit.

Cet endroit en dehors de la ferme dispose de nourriture, d'eau et de suffisamment d'espace pour accueillir confortablement tous mes animaux.

### **Option 4 : Euthanasier des animaux**

Si une situation d'urgence occasionne chez les animaux des fractures aux membres ou au dos, des blessures ou des brûlures importantes, ou si des animaux doivent être abattus à cause d'une éclosion, en tant qu'éleveur de bétail, je suis prêt à euthanasier mes animaux et à me débarrasser du bétail mort de façon appropriée durant l'événement inattendu.

Mon personnel et moi disposons de l'expérience, de l'assurance et des capacités nécessaires pour euthanasier du bétail si nécessaire.

J'ai l'équipement nécessaire (ex. pistolet à tige perforante) pour administrer l'euthanasie s'il y a lieu.

## **Étape 4 : Consulter les ressources**

### **Santé mentale**

Une situation d'urgence peut avoir des répercussions cachées sur la santé mentale et le bien-être des producteurs d'animaux d'élevage, de leur famille, de leurs locataires et de leur personnel. Chaque personne réagit différemment face aux traumatismes; les réactions physiques et émotionnelles peuvent être nombreuses.

Réactions physiques courantes :

- fatigue;
- insomnies ou cauchemars;
- tension musculaire;

Réactions émotionnelles courantes :

- anxiété;
- colère et sautes d'humeur;
- honte et culpabilité;

- courbatures et douleurs;
- tristesse;
- perte d'appétit.
- isolement.

Si vous-même ou une personne de votre entourage avez dû faire face à une situation d'urgence et présentez certains de ces symptômes, contactez la Do More Agriculture Foundation ([domore.ag](http://domore.ag)). Cette fondation défend le bien-être mental de l'ensemble des producteurs et productrices du Canada.

### Préparation aux situations d'urgence

- Information sur les situations d'urgence et la sécurité, gouvernement du Yukon ([yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite](http://yukon.ca/fr/situations-durgence-et-securite))
- Information sur les situations d'urgence, gouvernement du Canada ([canada.ca/fr/services/police/urgences.html](http://canada.ca/fr/services/police/urgences.html))

### Information spécifique pour les fermes et le bétail

- Préparation d'urgence pour les animaux de ferme, gouvernement du Canada ([preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/frm-nmls/index-fr.aspx](http://preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/frm-nmls/index-fr.aspx))
- La planification d'urgence s'adresse aussi aux producteurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada ([agriculture.canada.ca/fr/secteur/production-animale/gestion-urgences/planification-producteurs](http://agriculture.canada.ca/fr/secteur/production-animale/gestion-urgences/planification-producteurs))
- Planification des mesures d'urgence, gouvernement de la Colombie-Britannique ([gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/business-market-development/emergency-management/emergency-response-planning](http://gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/business-market-development/emergency-management/emergency-response-planning), en anglais)

### Renseignements

#### Direction de l'agriculture, Services-conseils pour les éleveurs

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Téléphone : 867-667-5838 ou (sans frais) 1-800-661-0408 (demandez qu'on achemine votre appel)

Télécopieur : 867-393-6222

Courriel : [agriculture-livestock@yukon.ca](mailto:agriculture-livestock@yukon.ca)

Site Web : [yukon.ca/fr/agriculture](http://yukon.ca/fr/agriculture)

Bureau : 300, rue Main, bureau 320, édifice Elijah-Smith à Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (K-320A), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

#### Section de la santé animale

Ministère de l'Environnement

Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-5600 ou (sans frais) 1-800-661-0408 (demandez qu'on achemine votre appel)

Télécopieur : 867-393-6263

Courriel : [animalhealth@yukon.ca](mailto:animalhealth@yukon.ca)

Site Web : [yukon.ca/fr/agriculture](http://yukon.ca/fr/agriculture)

Bureau : 10 Burns Road, à Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (V7), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

### **Avis de non-responsabilité**

Le gouvernement du Yukon fournit à titre de service public les présents renseignements; ceux-ci ne comportent aucune garantie, expresse ou implicite. Les liens et les références menant à d'autres sites Web sont fournis à titre informatif et pour des raisons pratiques seulement. Le gouvernement du Yukon ne cautionne, ne recommande et ne gère pas les sites Web indiqués dans les présentes et n'est en aucun cas responsable de leur contenu ou des opinions qu'ils véhiculent. L'utilisateur est responsable d'évaluer l'exactitude et l'utilité du contenu des pages auxquelles il est fait renvoi. Le gouvernement du Yukon ne sera pas responsable ni coupable de dommages causés à toute personne ou entreprise découlant de l'utilisation du présent document, des renseignements qu'il contient ou de tout site Web y étant mentionné. Ce document ne saurait remplacer un avis juridique. Les personnes, les producteurs et les exploitants de fermes souhaitant obtenir un avis juridique concernant des exigences légales ou une responsabilité éventuelle devraient retenir les services d'un avocat.